

## LOCATION SALLE MUNICIPALE

Le ..... est établi un contrat de location de la salle communale entre :

Madame le maire de BALIZAC **Nathalie DULUC**,

et

M ..... en qualité d'utilisateur.

Il est convenu que ce dernier utilisera la salle du au 2021

L'utilisateur peut prendre possession de la salle à partir de 20h00 le vendredi soir.

Durée de la location : Week-End

SALLE DES FETES		
		Week-end
Particulier	Balizac	150 €
	Extérieur	300 €
Association	Balizac	A titre gracieux
	Extérieur	100 €
Caution : 300 €		

### L'utilisateur s'engage à :

- N'utiliser les lieux que pour des activités conformes aux buts énoncés dans les statuts de l'association qu'il représente ou pour celles qu'il a explicitement déclarées ci-après :
- Respecter les dates et heures qui lui sont réservées et les délais qui lui sont impartis.
- Prendre toutes les dispositions utiles à l'application des mesures de sécurité affichées dans la salle.
- Contrôler les entrées pour permettre l'accès à la salle aux seules personnes directement liées aux activités qui y sont organisées.
- Prendre possession des clés en mairie (ou auprès d'un responsable désigné) contre dépôt d'un chèque **de caution d'un montant de** (établi à l'ordre du Trésor Public de Belin Beliet), caution fixée par le conseil municipal et demandée à la signature du contrat de location.
- Constater l'état des lieux avec le responsable communal au moment de la remise des clés, avant location : les remarques éventuelles devront être inscrites et signées des deux parties sur l'état des lieux.
- Mettre les clés de la salle dans la boîte aux lettres de la mairie le dimanche, une fois tout remis en ordre.
- Laisser le local, ses annexes et ses abords en parfait état d'ordre et de propreté avant la remise définitive des clés le dimanche dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- **L'utilisateur doit impérativement désigner une personne qui sera responsable de prévenir les secours et de faire évacuer la salle en cas d'incendie.**

**Il devra être présent pendant l'occupation de la salle par le public.**

**Nom du responsable Sécurité :**

**L'utilisateur est responsable :**

- des dommages occasionnés au bâtiment, aux embellissements, matériels (montage et démontage) et installations existantes lors de l'occupation des lieux
- des dommages corporels et matériels occasionnés à des tiers, y compris par des installations provisoires mises en place par ses soins,

- du remboursement du prix des dégradations éventuelles.

Il est impératif de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile accidents et risques locatifs :

Compagnie :

Contrat :

*L'utilisateur*

*Mme Le Maire  
Nathalie DULUC*

**Le non-respect des dispositions de ce contrat pourra entraîner l'interdiction de l'utilisation ultérieure de la salle par le co - signataire.**